

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2021 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, Patrick REYJAL, DE VRIES-MEIJER Margaretha, GRANGER Sarah, CHATARD François, PEZEYRE Valérie.

Absents : PAYEN Magali (excusée), FORTIN Gabriel (excusé), PEYROUNY Bernadette, REIX Christophe.

Monsieur Patrick REYJAL a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 mars 2021 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Terrains à bâtir – fixation du prix de vente du m².

Le Conseil Municipal donne son approbation.

1/ Adhésion au Groupement de Commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement d'achat d'énergie qui permet de mettre en concurrence différents fournisseurs d'électricité.

La commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion au groupement de commande en ce qui concerne l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

2/ Terrains à bâtir – fixation du prix de vente du m²

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation des trois lots à bâtir sont achevés.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Il semblerait souhaitable que chaque parcelle soit proposée au prix maximum de 10 000.00 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 9.00 € le m².

10/ Questions diverses

- **Elections départementales et régionales** : Monsieur le Maire explique les normes à respecter (sens de circulation avec entrée et sortie séparée, disposition de la salle...).

Etant donné, qu'il y a un double scrutin, il faut deux bureaux de vote distincts donc doubler le nombre de personnes pour tenir les bureaux de vote. Ainsi, en ce qui concerne les permanences électorales, il est prévu de se reconcerter pour faire éventuellement appel à des personnes extérieures au conseil municipal.

- **Moustiques-tigres** : Margaretha a assisté à une réunion concernant la prévention contre le moustique-tigre et donne des informations. Il faut réduire les eaux stagnantes (seaux, pneus, etc.). C'est un insecte plus agressif que le moustique classique et peut être vecteur de différentes contaminations.

La séance est levée à 21h34.